ARRETE MUNICIPAL n° AC2023.51

Objet :
Animations au restaurant « chez Nous à la plage » pour les mois de juillet et août 2023

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,

- Vu le Code de la sécurité intérieure, et notamment les articles L.111-1 ; L.131-1 ; L.211-1 ; L.211-2 ; L.511-1
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2212.2,
- Vu la demande présentée par les Gérants du **restaurant de la plage « chez Nous à la Plage »** pour permettre l'organisation de soirées musicales, dans l'enceinte de l'établissement.
- Considérant qu'il y a lieu d'apporter des prescriptions afin que ces manifestations se déroulent dans les meilleures conditions pour les personnes et les biens, ainsi que pour les riverains.

ARRÊTE

Article 1 :
Les gérants du restaurant de la plage, représentés par Madame CORBOZ Sarah, sont autorisés à organiser des soirées musicales :

- **Samedi 01, 08, 15, 22 et 29 juillet 2023 de 18h00 à 22h00.**
- **Samedi 05, 12, 19 et 26 août 2023 de 18h00 à 22h00**

Dans l'enceinte de leur établissement, « Chez Nous à la Plage » (terrasse du snack ou terrasse du restaurant).

Article 2 :
L'organisateur appliquera les prescriptions suivantes :

- Respecter le Code de la santé publique, notamment *"l'interdiction pour les débitants de boissons de donner à boire à des personnes mineures ainsi qu'à des personnes manifestement ivres"*.
- Respecter l'arrêté préfectoral n° *pref-cabinet-BSI/PPA-2019-358* en date du 27 juin 2019 portant règlement de police des débits de boissons dans le département de la Haute-Savoie précisant que toute activité musicale extérieure devra cesser à **22 heures**
- La musique amplifiée devra être modérée afin de ne pas porter nuisance au voisinage.

Article 3 :
Les infractions au présent arrêté municipal, pourront être constatées par tous les agents de la Force Publique.

Article 4 :
Le présent arrêté sera :

- TRANSMIS A :
  - ✓ Monsieur le Préfet de la Haute Savoie
  - ✓ Monsieur l'Adjudant-chef, Commandant la gendarmerie de Saint-Jorioz,
  - ✓ Monsieur le chef de service de la police municipale de Saint-Jorioz,
  - ✓ Madame la Directrice Générale des Services de Saint-Jorioz,
  - ✓ Au demandeur, restaurant « chez Nous à la plage » sassapauliv@gmail.com

  Pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.
- Diffusé sur le site internet de la commune : www.saint-jorioz.fr

A SAINT-JORIOZ
Le 27 mars 2023

Le Maire
Michel BEAL

MAIRIE DE SAINT-JORIOZ (HAUTE SAVOIE)

Arrêté rendu exécutoire
par télétransmission en Préfecture
le 4/04/2023